



Commission de l'immigration et du statut
de réfugié du Canada

États financiers 2024 à 2025

Also available in English under the title: *Immigration and Refugee Board of Canada, Financial Statements 2024 to 2025*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0K1
cizr-irb.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025.

Cette publication est également disponible en format HTML sur le site Web de la CISR :

[États financiers 2024 à 2025](#)

No de cat. : MQ1-13F-PDF (fichier PDF, français)

ISSN : 2564-3541

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	4
État de la situation financière (non audité)	5
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)	6
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)	7
État des flux de trésorerie (non audité)	8
Notes aux états financiers (non auditées)	9
1. Mandat et objectifs	9
2. Sommaire des principales conventions comptables	10
3. Autorisations parlementaires	13
4. Crédoeurs et charges à payer	15
5. Avantages sociaux futurs	15
6. Débiteurs et avances	17
7. Immobilisations corporelles	18
Amortissement cumulé	19
8. Obligations contractuelles	19
9. Passif éventuel	20
10. Opérations entre apparentés	20
11. Information sectorielle	22
12. Information comparative	23
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction y compris le contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice 2024-2025 (non audité)	24
1. Introduction	24
2. Résultats de l'évaluation pour l'exercice financier 2024-2025	24
3. Plan d'évaluation	25

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable, basé sur un processus continu visant à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à effectuer les ajustements nécessaires. Dans le cadre de ce cadre, la Commission fait l'objet d'un processus annuel d'auto-évaluations élaboré et validé par le Bureau du contrôleur général (BVG) axé sur les contrôles clés. De plus, la Commission a mené une évaluation basée sur les risques du système CIRF conformément à la politique du Conseil du Trésor sur la gestion financière. Un résumé des résultats de l'évaluation pour l'année terminée le 31 mars 2025, ainsi que le plan d'action correspondant, sont fournis dans l'annexe.

Les états financiers de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Manon Brassard,
Présidente

Hongchao Wang,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
12 septembre 2025

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	31 170	31 392
Indemnités de vacances et congés compensatoires	14 668	13 032
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 972	3 357
Total des passifs	50 830	47 781
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	31 001	31 225
Débiteurs et avances (note 6)	4 358	5 318
Total des actifs financiers bruts	35 359	36 543
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(3 806)	(4 454)
Total des actifs financiers nets	31 553	32 089
Dette nette ministérielle	19 227	15 692
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	72	80
Immobilisations corporelles (note 7)	26 986	30 738
Total des actifs non financiers	27 058	30 818
Situation financière nette ministérielle	7 781	15 126

Obligations contractuelles ([note 8](#))

Passif éventuel ([note 9](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Manon Brassard,
Présidente

Hongchao Wang,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
12 septembre 2025

**État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)
au 31 mars**

(en milliers de dollars)	Résultats prévus en 2025	2025 Actuel	2024 Actuel
Charges			
Protection des réfugiés	182 462	197 332	187 973
Appels en matière d'immigration	25 889	24 894	21 631
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	19 603	23 798	23 032
Appel des réfugiés	76 050	57 377	58 335
Services internes	75 451	97 984	98 583
Total des charges	379 445	401 385	389 554
Revenus			
Divers	3	6	22
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3)	(6)	(22)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	379 455	401 385	389 554
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	S/O	351 533	333 320
Variations des montants à recevoir du Trésor	S/O	(224)	5 868

(en milliers de dollars)	Résultats prévus en 2025	2025 Actuel	2024 Actuel
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	S/O	42 730	47 642
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	S/O	7 346	2 724
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	S/O	15 126	17 849
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	S/O	7 781	15 126

Information sectorielle ([note 11](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025 Actuel	2024 Actuel
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	7 346	2 723
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	79	1 413
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 832)	(2 587)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles (note 7)	-	(19)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(3 753)	(1 193)
Variation due aux charges payées d'avance	(8)	(50)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	3 585	1 480
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	15 692	14 212
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	19 277	15 692

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	401 385	389 553
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 832)	(2 587)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles (note 7)	-	(19)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(42 730)	(47 642)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution des débiteurs et avances	(312)	(208)
Diminution des charges payées d'avance	(8)	(50)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	222	(5 390)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 656)	(1 750)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(1 615)	-
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	351 454	331 908
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	79	1 413
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	79	1 413
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	351 533	333 320

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien ; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Le résultat stratégique de la Commission est de résoudre les cas d'immigration et de réfugiés efficacement, équitablement et conformément à la loi.

Deux programmes appuient ce résultat stratégique :

Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne l'immigration, les demandes de protection de réfugié. Cela comprend la détermination des demandes d'asile et d'appels, les demandes d'annulation ou de perte de l'asile. Cela comprend également les prises de décisions relatives aux enquêtes et à la détention, aux appels sur certains cas d'immigration.

Ce programme est divisé en quatre activités spécifiques au département :

Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le programme Protection des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant un renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Appels des réfugiés

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le programme d'Appels des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Enquêtes et contrôles des motifs de détention

La Section de l'immigration (SI) exerce le programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le programme Appels en matière d'immigration. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils ne se sont pas conformés à leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique Canada contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation, et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

La CISR est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CISR ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CISR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CISR est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CISR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CISR et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CISR a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. La CISR n'impose aucuns frais pour ses services et ses seuls revenus consistent généralement en les gains découlant de dispositions de biens de la Couronne, les frais imposés pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et les intérêts sur les débiteurs en souffrance.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser de nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser de nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CISR au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CISR découlant du Régime. La responsabilité de la CISR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la

valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Instruments financiers

Un contrat établissant un instrument financier crée, dès sa création, des droits et des obligations de recevoir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs et passifs financiers décrivent ces droits et obligations dans les états financiers. Le Ministère reconnaît un instrument financier lorsqu'il devient partie à un contrat d'instrument financier.

Les instruments financiers comprennent les comptes débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts de transaction associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les créances sont d'abord comptabilisées au prix coûtant et, le cas échéant, actualisées pour tenir compte de leurs conditions de concession. Le cas échéant, une provision pour évaluation est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des comptes et des prêts à recevoir à des montants qui se rapprochent de leur valeur recouvrable nette.

h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la [note 7](#). Toutes les immobilisations corporelles, achetées individuellement ou par lot, et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

i) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

La CISR reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la CISR diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	401 385	389 553
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(42 730)	(47 642)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 832)	(2 587)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles (note 7)	-	(19)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(1 615)	-
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 656)	(1 750)
Augmentation des dépenses des passifs éventuels	-	253
Augmentation de l'allocation pour créances douteuses	(559)	-

(en milliers de dollars)	2025	2024
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	(268)	(325)
Ajustements des créiteurs des exercices précédents (CAFE)	143	891
Recouvrement des dépenses des exercices précédents	892	672
Autres	-	20
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations	(49 625)	(50 487)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	79	1 413
Trop-payés de salaire à recouvrir	756	490
Autres avances et prêts aux employées	20	13
Augmentation des charges payées d'avance	260	275
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 115	2 191
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	352 875	341 257

b) Autorités fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2025	2024 Redresse (note 12)
Crédits fournis		
<i>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</i>	321 858	340 726
Montants législatifs	38 587	38 587
Moins:		

(en milliers de dollars)	2025	2024 Redresse (note 12)
Périmés: Fonctionnement	7 570	35 977
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	352 875	341 257

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la CISR :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	8 317	6 399
Créditeurs – parties externes	2 733	3 575
Total créditeurs	11 050	9 974
Charges à payer	20 120	21 418
Total des créditeurs et des charges à payer	31 170	31 392

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la CISR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 24,7 millions de dollars (21,6 millions de dollars en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CISR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CISR étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025 la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Après un examen actuariel de l'obligation pour l'ensemble de la fonction publique, le Secrétariat du Conseil du Trésor a indiqué que les ministères devraient appliquer un facteur de 2,46 % à l'obligation au titre des indemnités de départ pour 2024-2025. Les ministères qui disposent d'une estimation plus représentative sont encouragés à l'utiliser. Pour des raisons d'efficacité, la CISR a appliqué les 2,46 % recommandés à la responsabilité de départ 2024-2025.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	3 357	3 357
Charge pour l'exercice	1 988	507
Prestations versées pendant l'exercice	(373)	(507)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	4 972	3 357

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances de la CISR :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Débiteurs - autres ministères et organismes	376	507
Débiteurs - parties externes	4 365	4 454
Avances aux employés	176	357
Sous-total	4 917	5 318
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(559)	-
Débiteurs bruts	4 358	5 318
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(3 806)	(4 454)
Débiteurs nets	552	864

Les créances provenant de parties externes comprennent des créances de 599 000 \$ liées à des trop-perçus salariaux qui ne devraient pas être perçus; après un examen approfondi des recouvrements interdits par la loi, leur recouvrement a été jugé improbable. Un montant compensatoire égal est enregistré dans la Provision pour comptes douteux sur les comptes clients de parties externes.

Le tableau suivant présente une analyse de l'ancienneté des comptes débiteurs de tiers et des provisions de dépréciation connexes utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Comptes débiteurs de parties externes		
Non en retard	2 857	3 130
Nombre de jours en retard		
1 à 30	-	-
31 à 60	36	-
61 à 90	78	-
91 à 365	156	61
365 et plus	1 238	1 263
Sous-total	4 365	4 454
Moins : provisions de dépréciation	(559)	-
Total	3 806	4 454

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 - 4 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Matériel et outillage	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules	7 ans

Les immobilisations en cours (en construction) sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût

Immobilisation corporelle (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Adjustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	9 155	-	-	-	9 155
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134
Matériel et outillage	556	19	-	-	575
Améliorations locatives	42 093	-	-	-	42 093
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	-	-	-	-
Actifs en construction	2 395	60	-	-	2 455
Total	75 333	79	-	-	75 412

Amortissement cumulé

Immobilisation corporelle (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Adjustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2025	2024
Matériel informatique	8 330	637	-	-	8 967	188	824
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134	-	-
Matériel et outillage	503	17	-	-	520	55	53
Améliorations locatives	14 627	3 178	-	-	17 805	24 288	27 466
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs en construction	-	-	-	-	-	2 455	2 395
Total	44 594	3 832	-	-	48 426	26 986	30 738

Valeur comptable nette

Immobilisation corporelle (en milliers de dollars)	2025	2024
Matériel informatique	188	824
Logiciels informatiques	-	-
Matériel et outillage	55	53
Améliorations locatives	24 288	27 466
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	-
Actifs en construction	-	-
Total	44 594	3 832

8. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de la CISR peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CISR sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. La CISR n'a pas de contrats pluriannuels importants à déclarer.

9. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CISR dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres ne le sont pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La CISR n'a pas enregistré et inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer ([note 4](#)) une provision pour les passifs éventuels étant donné que l'issue est improbable. Les réclamations et litiges de l'année précédente ont été résolus.

10. Opérations entre apparentés

Aucune transaction importante entre départements ou parties liées individuellement n'a été signalée en 2024-2025. La CISR, en tant que département fédéral, effectue des transactions avec des parties similaires qui fournissent des services communs à travers les ministères, agences et sociétés d'État, dans le cours normal des affaires et selon les conditions commerciales normales.

En outre, au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CISR :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Installations	20 152	25 145
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaire	22 578	22 497
Total	42 730	47 642

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères

et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la CISR. Les services fournis gratuitement par les Services partagés du Canada (SPC) ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, ces services représentent un coût estimé à 10,1 milliers de dollars.

b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2025	2024
Charges - autres ministères et organismes	56 493	60 687

Les dépenses déclarées à (b) excluent les services communs fournis sans frais, qui sont indiqués à (a).

Il convient de noter que les parties liées peuvent aussi inclure des personnes qui font partie du personnel clé de la direction ou des membres proches de la famille de ces individus, ainsi que des entités contrôlées par, ou sous le contrôle partagé par, un membre du personnel clé de la direction ou un membre proche de la famille de cette personne. Aucune transaction importante entre parties liées entre individus n'a été déclarée dans le cadre des exigences de déclaration des Comptes publics du Canada pour 2024-2025.

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de la CISR. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2025	2024
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux des employés	168 310	47 998	17 941	20 861	255 110	67 860	322 970	307 365
Installations	9 917	3 362	1 200	1 285	15 765	4 388	20 153	25 146
Locations	2 476	500	239	244	3 458	4 547	8 005	8 278
Services professionnels et spécialisés	13 066	4 845	3 967	2 022	23 899	15 154	39 053	39 417
Amortissement	-	-	124	-	124	3 708	3 832	2 587
Transports et télécommunications	601	120	22	102	845	673	1 518	2 024
Réparation et entretien	943	191	91	93	1 317	371	1 688	(167)
Acquisition de matériel	1 531	305	154	146	2 136	759	2 895	5 295
Services publics fournitures et approvisionnements	42	7	17	7	72	235	307	463

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2025	2024
Information	115	6	7	24	151	273	424	585
Autre	332	43	37	111	524	16	540	(1 438)
Total des charges de fonctionnement	197 333	57 377	23 799	24 895	303 401	97 984	401 385	389 553
Revenus								
Revenus divers	-	-	-	-	-	6	6	22
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	(6)	(6)	(22)
Total des revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net	197 333	57 377	23 799	24 895	303 401	97 984	401 385	389 553

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction y compris le contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice 2024-2025 (non audité)

1. Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, la CISR a procédé à des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés qui devaient être évalués au cours de l'exercice 2024-2025. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action est présenté à la section 2.

La CISR évaluera tous les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de cinq ans. Le plan d'évaluation révisé est présenté à la section 3.

2. Résultats de l'évaluation pour l'exercice financier 2024-2025

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a terminé l'évaluation des principales zones de contrôle prescrites par le BCG, comme l'indique le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action et des détails supplémentaires sont également fournis, le cas échéant.

Principales zones de contrôle	Mesures correctives requises	Résumé des résultats et plan d'action
Administration de la paie	Oui	Exceptions notées dans le processus de départ.
Gouvernance de la gestion financière	Non	Aucune exception notée

Dans l'ensemble, les résultats de l'autoévaluation sur l'administration des salaires et la gouvernance de la gestion financière indiquent que les processus et procédures de la commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont généralement conformes à la législation, politiques et directives applicables. Un aspect d'amélioration a été observé en ce qui concerne le processus de départ lié à la récupération des biens publics du ministère.

La commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a également complété des évaluations basées sur les risques concernant les contrôles liés au budget et à la prévision. Dans l'ensemble, nous avons constaté que, selon les cas testés, les principaux contrôles du comité d'éthique pour la budgétisation et la prévision étaient en grande partie conformes aux exigences de la législation, des politiques et des directives applicables. Une lacune de contrôle a été identifiée liée à l'activation des contrôles du système budgétaire. Des améliorations de l'accès aux systèmes et de la documentation des approbations ont également été observées. Un plan d'action de gestion répondant aux recommandations a été élaboré par les propriétaires d'entreprise. L'état d'avancement du plan d'action, afin de s'assurer que la remédiation se déroule dans un délai raisonnable, est suivi par l'équipe de contrôle interne.

3. Plan d'évaluation

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada évaluera le rendement de son système de contrôle interne en mettant l'accent sur les principaux domaines de contrôle prescrits par le BCG sur un cycle de cinq ans, comme l'indique le tableau révisé suivant.

Plan d'évaluation (révisé)

Principales zones de contrôle	Exercice financier 2022 à 2023	Exercice financier 2023 à 2024	Exercice financier 2024 à 2025	Exercice financier 2025 à 2026	Exercice financier 2026 à 2027
Délégation	X	-	-	-	-
Paiements de transfert	X	-	-	-	-
Passation de marché	-	X	-	-	-
Créditeurs de fin d'exercice	-	X	-	-	-
Créances	-	X	-	-	-
Administration de la paie	-	-	X	-	-
Gouvernance de la gestion financière	-	-	-	-	X
Cartes d'achat	-	-	X	-	-
Congé	-	-	-	-	X
Autorisations financières spéciales	-	-	-	-	X
Voyage	-	-	-	X	-
Frais d'accueil	-	-	-	X	-
Avances comptabilisées	-	-	-	X	-